

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_110 : CRÉATION DES COMMISSIONS

L'an deux mille vingt , le vingt neuf septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 29 septembre 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, David DONNEZ, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames, Monsieur, Cindy COQUART, Jacques ROUSSEL, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Anne GILLET VIES (pouvoir à Odile LACAZE), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

N° DEL2020_110 : CRÉATION DES COMMISSIONS

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

L'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L2121-22, dispose que le conseil communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Au regard des compétences exercées par l'Agglomération, dans l'optique d'associer les élus communautaires et municipaux au fonctionnement de l'établissement et de préparer ses instances délibératives, il vous est proposé de créer 5 commissions centrées sur les interventions opérationnelles de la collectivité :

COMMISSION RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS regroupant les délégations suivantes :

- I. Finances - Charges transférées - Affaires générales - Achats publics - Assurances - Affaires juridiques
- II. Mutualisation - Ressources Humaines - Services communs
- III. Gestion patrimoniale immobilière - Réhabilitation et construction de bâtiments communautaires - Parc auto
- IV. Communication - Relations avec la presse - Relations publiques
- V. Equipements aquatiques Atlantis-Taranis
- VI. Réseau des médiathèques - Politique culturelle autour de la lecture publique
- Relais d'assistantes maternelles

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ATTRACTIVITÉ regroupant les délégations suivantes :

- VII. Développement économique - Innovation - Enseignement supérieur et recherche - Financements extérieurs
- VIII. Economie sociale et solidaire - développement des circuits courts
- XVIII. Aménagement numérique - Systèmes d'information
- XIX. Politique de la ville - Dispositif d'Insertion par l'Économie - ANRU

COMMISSION ENVIRONNEMENT regroupant les délégations suivantes :

- IX. Assainissement Collectif - Assainissement non collectif - Assainissement pluvial
- X. Collecte et traitement des déchets ménagers - Economie circulaire - plan climat territorial - contrat de transition écologique
- XI. Protection de l'environnement - Hygiène et santé environnementale : Lutte contre les nuisances sonores - Qualité de l'air - Chenil-refuge animalier - GEMAPI - Prévention des crues
- XII. Eau potable - Service public de défense incendie

XIII. Développement durable – Biodiversité – Maîtrise énergétique

COMMISSION MOBILITÉ - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE - HABITAT - URBANISME

XIV. Mobilité - PDU - Transports urbains - Parcs de stationnement

XV Déplacements doux - Sentiers de randonnées - Mise en valeur du patrimoine

XVI. Planification- SCOT - Urbanisme - Plan paysage

XVII. Habitat - Gens du voyage

COMMISSION PROXIMITÉ – TRAVAUX

XX. Voirie - Aménagements urbains –Domaine public - Propreté des espaces publics

XI. Éclairage public

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communautaire.

Il est proposé la composition suivante :

COMMISSION RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS : 26 membres

- Les 6 vice-présidents délégués aux compétences relevant de la commission
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune d'Albi
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de Saint-Juéry et de Lescure d'Albigeois
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les 13 autres communes

COMMISSION DÉVELOPPEMENT – ATTRACTIVITÉ : 24 membres

- Les 4 vice-présidents délégués aux compétences relevant de la commission
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune d'Albi
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de Saint-Juéry et de Lescure d'Albigeois
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les 13 autres communes

COMMISSION ENVIRONNEMENT : 25 membres

- Les 5 vice-présidents délégués aux compétences relevant de la commission
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune d'Albi
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de Saint-Juéry et de Lescure d'Albigeois
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les 13 autres communes

COMMISSION MOBILITÉ - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE - HABITAT - URBANISME ET CADRE DE VIE : 24 membres

- Les 4 vice-présidents délégués aux compétences relevant de la commission
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune d'Albi
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de Saint-Juéry et de Lescure d'Albigeois
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les 13 autres communes

COMMISSION PROXIMITÉ – TRAVAUX : 22 membres

- Les 2 vice-présidents délégués aux compétences relevant de la commission
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune d'Albi
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de Saint-Juéry et de Lescure d'Albigeois
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les 13 autres communes

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 septembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de créer les 5 commissions suivantes et d'en fixer la composition comme suit :

COMMISSION RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS : 26 membres

- Les 6 vice-présidents délégués aux compétences relevant de la commission
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune d'Albi
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de Saint-Juéry et de Lescure d'Albigeois
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les 13 autres communes

COMMISSION DÉVELOPPEMENT – ATTRACTIVITÉ : 24 membres

- Les 4 vice-présidents délégués aux compétences relevant de la commission
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune d'Albi
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de Saint-Juéry et de Lescure d'Albigeois
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les 13 autres communes

COMMISSION ENVIRONNEMENT : 25 membres

- Les 5 vice-présidents délégués aux compétences relevant de la commission
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune d'Albi
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de Saint-Juéry et de Lescure d'Albigeois
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les 13 autres communes

COMMISSION MOBILITÉ - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE - HABITAT – URBANISME : 24 membres

- Les 4 vice-présidents délégués aux compétences relevant de la commission
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune d'Albi
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de Saint-Juéry et de Lescure d'Albigeois
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les 13 autres communes

COMMISSION PROXIMITÉ – TRAVAUX : 22 membres

- Les 2 vice-présidents délégués aux compétences relevant de la commission
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la commune d'Albi
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de Saint-Juéry et de Lescure d'Albigeois
- 1 titulaire et 1 suppléant pour les 13 autres communes

Pour extrait conforme,
Fait le 29 septembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL